

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-1 INTITULÉ**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 AFIN DE CRÉER LA ZONE H3-4-272-2 À MÊME LES ZONES H3-4-272-1 ET H3-4-272 ET D'AUTORISER LA CATÉGORIE D'USAGES « HABITATION DE TYPE MULTIFAMILIAL (h3) » DE 4 LOGEMENTS MINIMUM EN STRUCTURE ISOLÉE, D'UN MINIMUM DE 4 ÉTAGES ET D'UN MAXIMUM DE 10 ÉTAGES. LE TOUT SUR LES LOTS 1 842 824, 1 842 825 ET 1 842 850 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD GOUIN OUEST, À L'OUEST DU BOULEVARD SAINT-JEAN

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-1** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA10 29 0329 à sa séance ordinaire du 1 novembre 2010 du premier projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 6 décembre 2010 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de créer la zone H3-4 272-2 à même les zones H3-4-272-1 et H3-4-272 et d'autoriser la catégorie d'usages « Habitation de type multifamilial (h3) » de 4 logements minimum en structure isolée, d'un minimum de 4 étages et d'un maximum de 10 étages. Le tout sur les lots 1 842 824, 1 842 825 et 1 842 850 du cadastre du Québec situés du côté nord du boulevard Gouin Ouest, à l'ouest du boulevard Saint-Jean.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

SC/ml